



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



## ÉVÉNEMENTS SANCTIONNÉS

### Définition/Directives/Types

Les événements sanctionnés ont lieu conformément à des paramètres clairement définis par votre division et ses mandants. Ces événements peuvent être des séances d'entraînement, des matchs, des évaluations, des essais ou toute activité connexe prévus par les associations, les équipes ou les ligues. Ces activités, que l'on peut décrire comme des composantes « normales » d'un programme de hockey, font toutes partie des activités quotidiennes habituelles d'une association, d'une équipe ou d'une ligue de hockey mineur et ne requièrent aucune sanction particulière.

Toutefois, tout prolongement du programme comme un camp d'entraînement hors glace, un match hors concours et un tournoi requiert une sanction ou une approbation particulière.

Il est entendu que dans le cours d'une programmation annuelle, plusieurs activités d'une équipe, association ou ligue peuvent être considérées comme ne faisant pas partie de la programmation normale. Ces activités ont habituellement lieu à l'extérieur de l'aréna et dans la communauté avoisinante où des occasions se présentent pour bonifier les programmes offerts à nos équipes.

### **Joueurs inscrits + glace = Activité normale de hockey**

**Lorsque vous retirez soit les joueurs inscrits ou la glace de l'équation, vous devriez vérifier auprès de votre division si l'événement est sanctionné.**

Les pages suivantes sont un guide pour la sanction d'événements par les divisions de Hockey Canada. Veuillez prendre note qu'il ne s'agit que d'un outil pour vous aider à prendre vos décisions et que ce document ne remplace aucunement les directives des divisions pour la sanction des événements.



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



## Directives pour la sanction des événements

Événement	Remarques et conditions
<b>Administration</b>	
Location de la glace et des installations	<p>L'assurance s'applique seulement lorsque l'entente ne comprend pas une clause de dégageant de responsabilité. Lorsque l'entente comprend une clause de ce genre, la responsabilité incombe au signataire et non à Hockey Canada.</p> <p>Si le contrat exige que le hockey mineur indemnise et dégage de toute responsabilité la municipalité ou le propriétaire des installations, et s'il ne contient pas une phrase limitant les responsabilités du hockey mineur aux demandes de règlement découlant des activités du hockey mineur, alors, l'énoncé suivant devrait être ajouté à la partie de l'entente visant l'indemnisation et le dégageant de responsabilité :</p> <p><b>« À l'exception des demandes de règlement découlant de la négligence ou de la responsabilité du bailleur, de la municipalité ou du propriétaire des installations. »</b></p>



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



<b>Événements sur glace</b>	
Matches hors concours (y compris les matches internationaux)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Doivent être sanctionnés par la division</li><li>2. Les deux équipes doivent être dûment inscrites</li><li>3. L'équipement complet doit être porté</li><li>4. Des officiels inscrits doivent arbitrer le match</li><li>5. Lorsqu'un match oppose une équipe masculine et une équipe féminine, la mise en échec corporelle ne doit pas être permise.</li></ol>
Équipe nationale du Canada	Ces événements sont présentés conformément aux directives de Hockey Canada et de la division qui accueille l'événement.
Matches de hockey de vedettes ou matchs-bénéfices	Seulement en ce qui a trait à la protection des joueurs et des bénévoles inscrits auprès de la division. Les participants qui ne sont pas membres de Hockey Canada, comme les vedettes, ne sont pas protégés.
Tournois	Doivent être sanctionnés par la division
Équipes d'universités ou de collèges canadiens/Hockey des écoles secondaires	Les participants doivent être inscrits auprès de la division et les activités hors glace de l'équipe doivent être sanctionnées par la division.
Équipes de Hockey Canada contre des équipes de USA Hockey	Les équipes doivent être sanctionnées.
Camps estivaux d'évaluation et de conditionnement	Seulement s'ils sont approuvés par la division  Tous les aspects du camp doivent avoir été présentés à la division afin de s'assurer que tous les joueurs et membres du personnel sont inscrits auprès de la division et que toutes les



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



	<p>activités de conditionnement sont mentionnées sur la demande d'assurance.</p> <p>Les activités comme les camps des moins de 17 ans sont approuvées.</p>
<b>Événements hors glace</b>	
Activités de financement ou de fin d'année (p. ex. banquet, encan) sans alcool	Les détails précis de l'événement doivent être décrits dans la demande d'assurance. L'événement doit être organisé strictement par l'équipe ou l'association.
Activités de financement ou de fin d'année (p. ex. banquet, encan) avec alcool	<p>Le propriétaire des installations doit être responsable du débit de boisson.</p> <p>Le propriétaire des installations doit obtenir tous les permis requis pour acheter et vendre de l'alcool.</p> <p>Les événements présentés de façon permanente ne seront pas considérés.</p>
Entraînement sur terrain sec pour les participants inscrits/Camps de conditionnement pour les participants inscrits	<p>Tel qu'approuvé par la division – toutes les activités devront être présentées à la division afin de s'assurer que tous les joueurs et membres du personnel sont inscrits auprès de la division et que toutes les activités de conditionnement étaient énoncées sur la demande d'assurance. D'autres activités sportives comme le basketball et le soccer ne sont pas des activités acceptables puisque la police d'assurance de Hockey Canada n'est pas conçue pour assurer d'autres sports.</p> <p><b>Remarque : le hockey en salle est acceptable pourvu que les joueurs portent un casque, un protecteur facial, des gants et des coudières.</b></p>



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



	<p>Une bonne gestion du risque doit faire partie de toutes les activités sur terrain sec!</p>
Séminaires de développement	<p>Il s'agit d'un événement directement approuvé par la division et directement lié aux activités de la division et à la pratique du sport. Ces événements seraient sanctionnés.</p>
Kiosque dans un centre commercial ou kiosque d'inscription dans un centre commercial	<p>Exige une surveillance appropriée si des joueurs y participent</p>
Paris, loteries (moitié-moitié, tirages)	<p>Les demandes d'assurance devraient indiquer toutes les activités liées à l'événement, y compris les heures, les dates et la supervision, le cas échéant.</p> <p>L'activité doit respecter les règlements municipaux et les lois provinciales.</p>
Porte-à-porte, activités personnelles de financement, biscuits, tablettes de chocolat, etc.	<p>Le porte-à-porte est permis seulement si une surveillance adéquate est exercée afin d'empêcher que les jeunes entrent chez des inconnus.</p> <p>Les demandes d'assurance devraient indiquer toutes les activités liées à l'événement, y compris les heures, les dates et la supervision, le cas échéant.</p>
Casse-croûte, concessions	<p>Ceux qui exploitent un casse-croûte devraient recevoir une formation adéquate. Les participants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à utiliser une friteuse. Les friteuses doivent respecter le code local des incendies et des inspections.</p>
Cueillette de bouteilles, vente d'arbres, cueillette de fonds, cirage de souliers, lave-autos, ventes de plats cuisinés maison	<p>Exige une surveillance adéquate et une gestion du risque pour prévenir les blessures aux participants</p> <p>Les demandes d'assurance devraient indiquer toutes les activités liées à</p>



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



	<p>l'événement, y compris les heures, les dates et la supervision, le cas échéant.</p>
Bingos	<p>Ceux-ci sont acceptables pourvu qu'ils respectent les conditions visant la vente d'alcool et les lois provinciales.</p>
Patinage sur une rivière, un étang	<p>Avant qu'une activité de ce genre soit considérée, des consignes très précises devront être adoptées en ce qui a trait à la sécurité et à la gestion du sport, y compris un plan d'action en cas d'urgence et une surveillance adéquate. Il est suggéré que les paramètres visant l'activité soient étudiés avant qu'un événement de ce genre soit sanctionné.</p>
Hockey récréatif adulte/Hockey en patins à roues alignées	<p>Si les équipes sont inscrites auprès de la division, elles seraient assurées.</p>
Écoles de hockey privées	<p>Les écoles de hockey privées ne sont pas membres de Hockey Canada ou de ses divisions. La protection des assurances ne peut être étendue, même lorsque l'association locale désire coordonner une école de hockey estival.</p>



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



Liste des activités catégoriquement refusées (RISQUE ÉLEVÉ)	Commentaires
Barrages routiers	Considérés comme des événements à risque élevé
Activités non liées au hockey	L'assurance de Hockey Canada n'est pas conçue pour assurer des activités non liées au hockey.
Rallyes automobiles	Considérés comme des événements à risque élevé
Festivals communautaires	Les festivals communautaires auront probablement leur propre assurance. Hockey Canada n'assurera pas l'événement; <b>elle assurera plutôt seulement les participants inscrits au hockey.</b>
Autres activités sportives (y compris le hockey en patins à roues alignées et le hockey balle). Voici des exemples : <ul style="list-style-type: none"><li>• Balle lente</li><li>• Basketball</li><li>• Soccer</li><li>• Natation</li><li>• Baseball</li></ul>	L'assurance de Hockey Canada n'est pas conçue pour assurer d'autres activités sportives.
Défilés communautaires	La participation à des défilés communautaires pourrait être permise aux équipes qui veulent y participer en marchant. L'assurance lors des défilés ne sera pas étendue au groupe organisateur, mais seulement aux participants inscrits au hockey.  Monter à bord d'un char ne sera assuré que si le véhicule est dûment assuré et que si le conducteur détient le permis approprié.
Concerts	Événement à risque élevé; comporte souvent un débit de boisson et un grand nombre de personnes
Fendre du bois	Événement à risque élevé



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



Feux de joie	Événement à risque élevé
Kiosque de « Plouf »	Événement à risque élevé
Joueurs de la Ligue nationale de hockey (LNH) ou d'autres joueurs professionnels participant à un événement, un entraînement	Les salaires dans la LNH sont très élevés et un accident pourrait être très coûteux. La seule exception serait les joueurs du junior majeur qui ont évolué auprès d'une équipe junior majeur pendant l'année en cours.
Club de la « ligne bleue », cantine, tente où l'on sert de la bière	Une assurance distincte devrait être souscrite pour ces événements.
Hockey estival non sanctionné – camps, entraînements, ligues	Ces ligues doivent obtenir leurs propres assurances.
Tout contrat de location qui comprend une clause qui transfère la responsabilité financière à l'équipe en cas de négligence de la part des installations (se reporter à la page 2 pour plus de détails)	Nos assureurs ne sont pas prêts à accepter la responsabilité pour des accidents qui surviendraient au-delà de la portée d'activités liées au hockey.
Soirées dansantes (comme activités de financement pour les parents et les joueurs)	
Matches hors concours avec des participants non inscrits (y compris les parents, les frères et sœurs)	

**Voici un sommaire de différents scénarios ayant trait à la sanction d'événements par les divisions de Hockey Canada. Veuillez prendre note qu'il ne s'agit que d'outils pour vous aider à prendre vos décisions et qu'ils ne remplacent aucunement les directives des divisions visant les sanctions.**

1. Une demande a été faite pour de l'escalade intérieure.

### **Oui ou non**

Cette demande a été rejetée pour deux raisons. Premièrement, à cause du risque élevé de blessures lié à l'événement et deuxièmement, ceci pourrait être considéré comme un autre sport et l'assurance de Hockey Canada n'est pas conçue pour assurer d'autres sports.



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



2. Les divisions de Hockey Canada reçoivent de nombreuses demandes pour la sanction de matchs de baseball et de balle lente.

## **Oui ou non**

Ces événements seraient rejetés, car ils sont considérés comme des sports différents.

3. Un groupe de parents a demandé à une division de pouvoir louer la patinoire. Les joueurs revêtiraient leur équipement complet et pourraient patiner et s'entraîner à manier la rondelle et à tirer. Les parents seraient invités à aller sur la glace avec leur garçon ou leur fille.

## **Oui ou non**

Ce genre d'activité pourrait être sanctionné. Toutefois, l'AHM et la division devront l'approuver et s'assurer de la présence d'une supervision adéquate sur la glace, comme celle de l'entraîneur par exemple. Les parents ne pourraient aller sur la glace à moins d'être inscrits comme bénévoles auprès de l'association et qu'une prime ait été payée en leur nom.

4. Une équipe de hockey voulait louer un petit gymnase pour y organiser une fête de Noël à laquelle participeraient les parents, les entraîneurs, les joueurs et les frères et sœurs. Le gymnase allait être utilisé pour jouer au hockey en salle, au basketball et au ballon-chasseur. Il y aurait aussi un super-partage.

## **Oui ou non**

Cette demande a été refusée pour plusieurs raisons. Premièrement, le gymnase n'allait pas servir à un entraînement sur terrain sec, deuxièmement, les frères et sœurs (non assurés) allaient être présents et troisièmement, il n'y avait aucun contrôle sur la préparation et le service du repas.

5. Une association de hockey a obtenu un permis d'affaires et a loué une salle à l'aréna local pour offrir un service d'affûtage de patins aux équipes visiteuses, aux équipes locales et à leurs propres équipes. L'association voulait savoir si l'assurance responsabilité de Hockey Canada allait protéger une activité de ce genre.

## **Oui ou non**



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



Puisque ceci semble être une entreprise commerciale distincte où un service d'affûtage de patins serait offert au public ainsi qu'aux joueurs de hockey et qu'il est possible que des patins autres que des patins de hockey soient affutés, comme des patins artistiques, l'association doit obtenir une police d'assurance distincte.

6. Une équipe de hockey junior a proposé un « patin-thon » avec des joueurs de l'association locale de hockey mineur. Cette activité avait pour but de recueillir des fonds pour l'association locale de hockey mineur. Les joueurs devaient porter au moins un protège-cou, un casque, un protecteur facial complet et des gants.

### **Oui ou non**

L'événement serait sanctionné, et si les joueurs ne font que patiner et ne jouent pas au hockey libre, les exigences visant l'équipement seraient acceptables.

7. Une équipe voulait louer un gymnase pour que les joueurs puissent jouer au hockey en salle les uns contre les autres.

### **Oui ou non**

Cette activité a été approuvée à la condition que les joueurs portent un casque, un protecteur facial complet, des gants, des jambières et des coudières et que la supervision soit suffisante.

8. Une équipe locale a demandé une sanction afin de pouvoir monter sur un char allégorique pendant le défilé du père Noël.

### **Oui ou non**

Si la personne ou l'organisation gérant le char allégorique a une preuve que le char est assuré, alors cette activité serait acceptable. Les joueurs seraient aussi assurés s'ils marchaient dans le défilé. Toutefois, il faut préciser que seuls les joueurs sont assurés et non le défilé.



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



9. Une demande a été reçue pour une soirée au pub ou une activité sociale pour mettre fin au tirage organisé par une association. De l'alcool et de la nourriture seront servis.

## **Oui ou non**

L'événement décrit ci-haut a été sanctionné puisque les critères suivants ont été respectés :

- *Le propriétaire de la salle ou de l'édifice était responsable du débit de boisson. Les bénévoles et les participants ne servaient pas l'alcool.*
- *Le propriétaire était responsable d'obtenir tous les permis requis pour acheter et vendre l'alcool lors de cet événement précis.*
- *L'événement était un événement « unique ». Toute demande pour un événement permanent NE SERA PAS ÉTUDIÉE.*

10. Une association de hockey mineur a demandé la sanction d'une activité de financement en vertu de laquelle des tasses de plastique empilables seraient vendues dans un centre commercial. Des parents non inscrits et des joueurs inscrits prendraient part à l'activité de financement.

## **Oui ou non**

L'assurance de Hockey Canada ne protégerait que les joueurs inscrits et non les participants non inscrits.

11. Une équipe de hockey junior voulait organiser une partie d'anciens contre une équipe sanctionnée.

## **Oui ou non**

Cet événement a été sanctionné à condition que ce soit un match sans mise en échec et que les anciens présentent une lettre à la division énonçant qu'ils comprennent qu'ils ne sont pas protégés par la police de Hockey Canada.



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



12. Une association de hockey mineur a acheté un tireur de rondelles devant servir dans le cadre de sa programmation normale. L'intention était de former un nombre restreint de représentants de l'AHM pour utiliser l'appareil. L'AHM a demandé une confirmation qu'elle serait protégée par l'assurance de Hockey Canada pendant qu'elle utilisait l'appareil.

### **Oui ou non**

L'utilisation de l'appareil serait assurée si ce dernier est utilisé dans le cadre de la programmation normale.

13. Une division a reçu une demande de sanction de la part d'une association de hockey mineur pour organiser une soirée dansante pour des adolescents au cours de laquelle de l'alcool serait servi.

### **Oui ou non**

Cet événement n'a pas été sanctionné, car il pourrait être considéré comme un événement à risque élevé potentiel.

14. Une association de hockey mineur voulait organiser un tournoi à l'extérieur de la saison régulière, mais toutes les équipes concernées seraient inscrites auprès de la division. L'équipe gagnante allait avoir l'occasion de jouer un match de hockey libre contre une équipe de la LNH.

### **Oui ou non**

La division a pu sanctionner le tournoi comme tel, mais elle n'a pas sanctionné le match contre l'équipe de la LNH.

15. Une division comportant une ligue senior regroupant cinq équipes a formé une équipe d'étoiles pour disputer un match contre une équipe de la Coupe Allen d'une autre division.

### **Oui ou non**

Cet événement a été sanctionné puisque tous les joueurs étaient inscrits auprès d'une division.



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



16. Une équipe de hockey atome a demandé la sanction d'une partie de traîne sauvage pour leur fête d'équipe.

### **Oui ou non**

Cet événement n'a pas été sanctionné pour deux raisons. La traîne sauvage pourrait être considérée comme un autre sport et cet événement pourrait être considéré comme un événement à risque élevé.

17. Une équipe a demandé la sanction d'un événement au cours duquel l'équipe patinerait sur une rivière gelée.

### **Oui ou non**

Cette demande a été étudiée puisque nous sanctionnons parfois des programmes de hockey sur l'étang. Pour être sanctionné, un événement de ce genre devra respecter des consignes très précises ayant trait à la sécurité et à la gestion du risque, y compris un plan d'action en cas d'urgence et une supervision adéquate. Il est suggéré que les paramètres visant l'activité soient étudiés attentivement avant de sanctionner une activité du genre.

18. On a demandé à une équipe de hockey junior de fournir des joueurs pour agir comme agents de sécurité lors d'un événement.

### **Oui ou non**

Cette demande n'a pas été sanctionnée, car il était possible que les joueurs se trouvent dans une position où ils seraient appelés à intervenir dans une situation dangereuse.

19. Une équipe de hockey atome devait se rendre à Boston pour y disputer un match hors concours contre une équipe atome américaine. Après l'événement, l'équipe devait assister à un match de la LNH.

### **Oui ou non**

Cet événement serait sanctionné par Hockey Canada seulement si le match était sanctionné par USA Hockey.



# Manuel de référence de Hockey Canada pour la gestion du risque et de la sécurité



Remarque : Nous ne sanctionnerions que le match hors concours et non l'assistance au match de la LNH. Il serait recommandé de souscrire une assurance maladie pour un voyage à l'extérieur du pays.

20. Une équipe a demandé la sanction d'une activité de natation pour marquer la fin de la saison.

### **Oui ou non**

Non, car la natation serait considérée comme un événement à risque élevé et donc, ne pourrait être sanctionnée.

21. Une équipe a demandé la sanction d'organiser un feu de joie pour les joueurs et les parents dans la cour arrière chez l'un des entraîneurs.

### **Oui ou non**

Non, car cet événement aussi serait considéré comme un événement à risque élevé et donc, ne pourrait être sanctionné.

### **Preuve d'assurance**

Les associations de hockey mineur doivent souvent présenter une « preuve d'assurance » à ceux qui louent la glace ou les installations. La preuve d'assurance est aussi souvent exigée pour des activités d'entraînement sur terrain sec et pour d'autres événements à faibles risques. Les détails précis du pourquoi de la demande devraient être indiqués dans la demande initiale présentée à la division. Ces détails doivent comprendre les caractéristiques des activités auxquelles les participants prendront part.